

CASA DE VELÁZQUEZ | ÉCOLE
DES HAUTES ÉTUDES
HISPANIKES ET IBÉRIQUES

ÉCOLE FRANÇAISE
DE ROME
Histoire, Archéologie, Sciences sociales

εφα
ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES
ΓΑΛΛΙΚΗ ΣΧΟΛΗ ΑΘΗΝΩΝ

ÉCOLES FRANÇAISES
À L'ÉTRANGER

CRHIA
centre de recherches
en histoire internationale
et atlantique



Centre de la Méditerranée
MMC
Moderne et Contemporaine

UBS
Université
de Bretagne-Sud
Centre de Recherches Historiques de l'Ouest
CERHIO
CERHIO-Loirent

APPEL A CONTRIBUTIONS

Les services consulaires italiens et le long Risorgimento (fin XVIIIe - XXe siècle)

Appel à contributions à un ouvrage collectif dirigé par Marcella Aglietti, Mathieu Grenet, Fabrice Jesné.

Si les différents services consulaires des États modernes et contemporains font désormais l'objet de nombreuses études, ceux qu'entretiennent les États italiens pré- et post-unitaires figurent encore parmi les moins connus, dans la mesure où ces États commanditaires sont, à tort, considérés comme des acteurs mineurs, voire marginaux en Méditerranée et en Europe. Le personnel consulaire au service des États dits italiens a toutefois cet avantage, pour l'historien, d'administrer des « nationaux » qui, à eux tous, constituent une diaspora présente dans toute la Méditerranée mais aussi dans des horizons plus lointains, et qui bien souvent occupent une place dynamique dans les sociétés qui les accueillent.

Dans le cadre du programme « Consoli » porté par l'École française de Rome au sein du consortium « la fabrique consulaire », une rencontre scientifique a été organisée à l'EFR en septembre 2016 sur ces questions. On se propose de partir de cet acquis pour rassembler des contributions portant sur le rôle des consuls dans la diffusion, la réception et l'élaboration de modèles de l'appartenance collective au sein d'un monde italien qu'on considérera dans sa pleine acception, c'est-à-dire dans une péninsule italienne dont les limites sont floues, et au-delà dans tous ses prolongements diasporiques. On entend aussi contribuer à une histoire de l'administration en Italie sur la longue durée, au prisme de l'institution consulaire, qui a la spécificité d'être en charge des « nationaux » à l'étranger, et renseigne donc aussi bien sur les rapports de l'État à ses ressortissants outre-mer que sur la construction de cet État lui-même. La période considérée est celle du « Long Risorgimento », qui permet de dépasser les clivages traditionnels de l'histoire moderne et contemporaine de l'Italie. Elle ne préjuge pas d'une construction téléologique de la nation mais cherche au contraire à questionner cette destinée construite.

Plusieurs grands questionnements sont à ce titre proposés :

- Y a-t-il une italianité étatique ? Dans l'arc chronologique considéré, la péninsule italienne présente une grande variété de type de constructions étatiques, depuis les républiques aristocratiques (Gênes, Venise) jusqu'aux monarchies régionales (Deux-Siciles, Sardaigne, Toscane) en passant par les micro-États du centre-Nord, sans

oublier le cas particulier des États de l'Église. Aux frontières de l'italianité, il conviendrait aussi d'étudier le cas d'États tels que la France révolutionnaire et impériale, l'empire d'Autriche puis d'Autriche-Hongrie, Malte, la république de Raguse ou les îles Ioniennes. On fait l'hypothèse que l'étude des services consulaires italiens peut renseigner le chercheur sur la formation de l'État en Italie, contribuant ainsi à une histoire de l'administration et de la citoyenneté. Que signifie administrer à l'étranger des sujets réputés italiens, y a-t-il des pratiques administratives communes à ces différents États ou bien l'italianité n'est-elle longtemps qu'un mirage ?

- Y a-t-il une italianité consulaire ? On sait que, pour des raisons budgétaires, bon nombre de postes consulaires sont en fait des vice-consulats, proconsulats ou délégations consulaires confiées à des marchands locaux et non à des fonctionnaires de l'État commanditaires ; dans le même ordre d'idées, un même individu représente souvent plusieurs États à la fois, notamment dans le cas des États italiens. Au contraire, l'État italien unifié tend à nationaliser rapidement son personnel consulaire. Dès lors, peut-on parler d'un modèle consulaire italien, de la même façon qu'il existe par exemple un modèle français ou suédois ? Quels sont les rythmes de la nationalisation et de la fonctionnarisation des agents au service d'États italiens, est-il possible de parler de la « persistance d'un Ancien Régime consulaire », notamment par comparaison avec le cas d'autres États (France, Royaume-Uni, etc.) ?

- Quel rôle joue le personnel consulaire dans la nationalisation et la politisation des administrés ? Bien avant l'Unité, les affinités, notamment linguistiques, entre « Italiens » les amènent à se fréquenter dans le cadre de relations de commerce, de sociabilité mais aussi dans le cadre du militantisme politique. Les consuls s'opposent-ils à ces regroupements, les encouragent-ils, tentent-ils d'en susciter d'autres ou y sont-ils simplement indifférents ?

On aura soin, en répondant à cet appel, de veiller à éviter la posture classique consistant à étudier les différentes phases du Risorgimento « vues par » tel ou tel consul : il s'agit au contraire d'examiner les modalités concrètes de l'appartenance collective telles qu'elles sont documentées par les sources consulaires et par toute source éclairant la vie des populations liées, à un degré ou à un autre, à un État situé dans la péninsule italienne alors qu'elles en sont éloignées (y compris dans une dimension intra-italienne, avec le cas des consuls italiens en poste dans un autre État italien). On notera bien, également, que le travail ne porte pas sur les consuls étrangers en Italie.

Le monde méditerranéen sera privilégié, mais l'étude de situations plus lointaines, en Europe ou outre-océan, pourra également être incluse avec profit dans le travail collectif. La périodisation retenue concerne le *Risorgimento* dans son acception la plus large, depuis la fin de l'*Illuminismo* jusqu'à l'Italie impériale du début du XX^e siècle, mais là encore toute étude située en dehors de ce cadre chronologique mais liée à la problématique pourra être retenue à des fins de comparaison.

Modalités de soumission :

Les propositions d'articles, présentées sous la forme de résumés de 5000 signes environ, précisant les sources utilisées et les liens avec la problématique et les thèmes exposés, devront être envoyées à Marcella Aglietti (marcella.aglietti@unipi.it), Mathieu Grenet (mathieu.grenet@univ-jfc.fr) et Fabrice Jesné (dirmod@efrome.it) avant le 15 avril 2017. Elles pourront être rédigées en français, en italien ou en anglais.

Calendrier prévisionnel :

15 avril 2017 : Soumission des résumés

15 mai 2017 : Sélection des propositions

1er septembre 2017 : Remise des articles pour expertise externe en vue d'une parution fin 2018.

Comité scientifique : Marcella Aglietti, Tassos Anastassiadis, Arnaud Bartolomei, Mathieu Grenet, Fabrice Jesné, Jörg Ulbert.